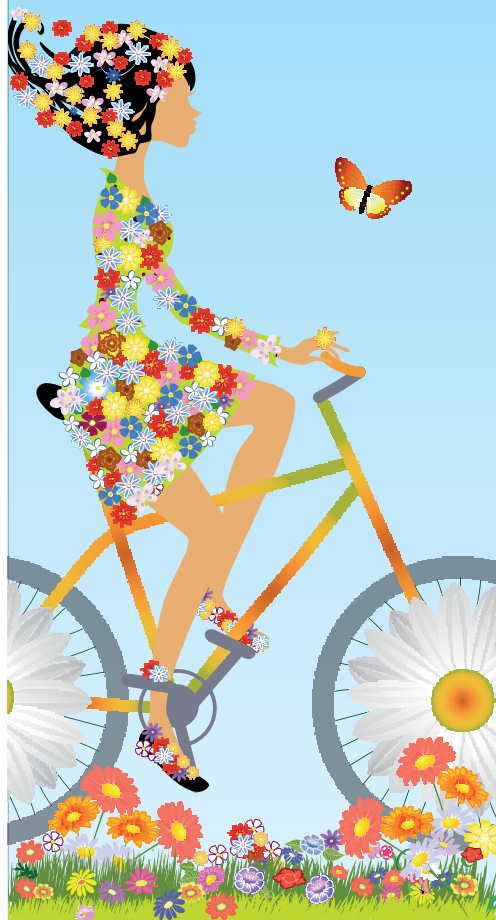




Ville de Castelnaudary



**SEMAINE
DU DEVELOPPEMENT
DURABLE**



www.ville-castelnaudary.fr

Livret de compilation des ressources documentaires

QUIZZ 2018 «Recyclage et récup'»

TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CRÉISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Covaldem11
Collecte et Valorisation
des Déchets Ménagers de l'Aude



ÉCONOMIE
SOLIDAIRE



Ville de Castelnaudary



SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE



SOMMAIRE

1 - COMPOSTAGE

* Guide de compostage au jardin et à la maison, brochure du COVALDEM 11 - Page.4

2 - TRI

* Déchets spécifiques, le bon geste c'est d'aller à la déchèterie, brochure du COVALDEM 11 - Page.8

* Que faire de ses déchets ? Moins jeter et mieux trier. Brochure de l'ADEME - Page.10

4 - VETEMENTS

* TLC, qu'est ce que c'est, extrait du site internet www.jailafibredutri.fr - Page.22

5 - SMARTPHONE

* L'impact des smartphones, livret de l'ADEME - Page.26

* Faire recycler son mobile, article d'Economie solidaire. - Page.33

Le guide du compostage

au jardin et à la maison



Covaldem¹¹

Le cycle du composteur



Tonte de gazon, taille de haies réduites en morceaux, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, sciure de bois non traité, fanes de pomme de terre et de tomate...



Fruits et légumes crus ou cuits coupés en morceaux, restes de repas d'origine végétale (riz, pâtes...), coquilles d'oeuf, filtres et marc de café, sachets de thé et d'infusion, papier journal non glacé, papier essuie tout.

Les micro-organismes transforment les déchets en humus et produisent de la chaleur pour hygiéniser le compost.



Pour mon composteur, j'assemble les contraires

Sec et humide, vert et brun, azote et carbone, fin et grossier.

Matières brunes

- Feuilles
- Taille de haies réduites en morceaux
- Fanes de pomme de terre et de tomate
- Papier journal, essuie tout
- Sciure de bois non traité
- Coquilles d'oeuf

Matières vertes

- Tonte de gazon
- Fruits et légumes crus ou cuits
- Mauvaises herbes non montées en graine
- Restes de repas d'origine végétale : riz, pâtes...
- Marc de café
- Sachets de thé, tisane

> En général, les matières **vertes, molles et mouillées** sont riches en **azote** alors que les matières brunes, dures et sèches sont riches en carbone.

Sur sol bêché au préalable.

Les outils pour l'entretien du compost

Bêche pour aérer

Bio-seau pour collecter les déchets fermentescibles de la cuisine

Arrosoir pour humidifier



Votre compost demande à être remué régulièrement lorsqu'il est trop tassé ou trop humide (risque de mauvaises odeurs).



Votre compost demande à être humidifié lorsqu'il fait trop chaud et qu'il est sec au toucher (taux d'humidité inférieure à 50%).



1er stade (3-4 mois)

le paillis

Un compost de 3 mois, structure grossière, peut-être utilisé pour pailler des plantes vivaces, des arbustes. Cette pratique protège la terre contre la sécheresse et limite la poussée des mauvaises herbes.



2ème stade (6-7 mois)

l'amendement organique

Un compost de 6-7 mois environ, structure moyenne, riche en oligo-éléments et matières organiques peut être répandu en automne à la surface du sol et laissé à l'air libre. Il sera enfoui une fois sa décomposition achevée.



3ème stade (8-9 mois)

le rempotage

Le compost arrive à maturité, structure fine, au terme d'une dizaine de mois de compostage en silo. Il contient de nombreux éléments nutritifs qui participent à l'amélioration de la qualité de la terre du jardin et à l'enrichissement des plantations en pot.



Montée en température, à 45°C au centre du composteur, hygiénisation du compost.



Attention Il est vivement déconseillé d'utiliser un compost pur (le mélange idéal est de 50% de compost pour 50% de terre). Il est dangereux d'enfouir un compost jeune dans un sol cultivé (la décomposition de la matière organique fraîche phagocyte l'azote contenu dans le sol), de semer ou planter directement dans un compost pur quel que soit son âge (sauf pour les graines de courge).

DÉCHETS SPÉCIFIQUES : LE BON G

Vous en avez sûrement des produits dont l'emballage est couvert de symboles pour vous mettre en garde: le produit pique la peau, brûle ou pire explose ! Certains n'ont même pas de signe particulier et pourtant leur usage n'est pas à prendre à la légère : ils ont souvent un impact sur la santé et l'environnement.

Voici quelques conseils pour se débarrasser correctement de ces déchets ou mieux encore comment s'en passer !

Déchets des produits spéciaux d'entretien maison



Déboucheur canalisations, ammoniaque, soude, eau oxygénée, acides, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide, rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).



Nettoyer régulièrement avec un nettoyant multi-usages à base végétale, en respectant les doses, évite d'avoir recours à des produits "miraculeux" et chers !

Déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue



Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.



Pour nettoyer la vitre d'un insert ou d'un poêle à bois, rien de mieux qu'un peu de cendre sur une éponge humide et frottez !

Déchets des produits d'entretien véhicule



Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron.



Recette de produit lave glace : 900ml d'eau, 100ml de vinaigre, 2 cuillères à café de liquide vaisselle. Option pour l'hiver : ajouter de l'alcool. Mélangez le tout et c'est prêt !

ESTE, (EST) ALLER EN DÉCHETTERIE

Déchets des produits de bricolage et décoration



Déchets des produits du jardinage



De nombreuses techniques existent pour remplacer l'engrais ou les pesticides: le compost est un très bon fertilisant, les plantes aromatiques éloignent les ravageurs ... de bons conseils sur www.jardinaunaturel.org

Déchets des produits d'entretien piscine



Chlore, désinfectants de piscine.



Pensez-y ! Les recettes "de grand mère" sont généralement faites avec des produits simples et peu coûteux. Bon pour le porte monnaie et l'environnement.



DÉCHETS

QUE FAIRE DE SES DÉCHETS ?

ÉDITION
SEPTEMBRE
2017

— MOINS JETER ET MIEUX TRIER



SOMMAIRE

3 Valoriser davantage ses déchets

4 Alléger la poubelle

- 4 Quels produits privilégier pour moins jeter ?
- 5 Bien utiliser pour moins d'impacts
- 5 Entretien, réparer, réutiliser
- 6 Des déchets que l'on peut éviter

9 Trier ses déchets

- 9 Des logos pour vous guider
- 10 Tout est prévu pour recueillir vos déchets
- 11 Un doute pour jeter vos déchets ?

12 Quelques déchets à la loupe

- 12 Les textiles et les chaussures
- 13 Les piles et les accumulateurs
- 14 Les lampes
- 15 Les appareils électriques et électroniques
- 16 Les huiles de vidange
- 17 Les médicaments et les radiographies
- 18 Les déchets de soins à risques infectieux

19 Pour aller plus loin

GLOSSAIRE

Cycle de vie

Ce sont toutes les étapes de la vie d'un produit entre sa conception et son élimination, de l'extraction des matériaux qui le constituent à son traitement en fin de vie, en passant par sa fabrication, sa distribution, son achat et son utilisation.

Déchets ménagers

Ils peuvent être classés en cinq groupes : les ordures ménagères, les encombrants (électroménager, meubles, literie, etc.), les déchets dangereux (piles, peintures, solvants, pesticides, médicaments, etc.), les déchets de jardin (terre, feuilles, etc.), les déchets de l'automobile (huiles de vidange usagées, batteries, pneus, etc.).

Recyclage

Il comprend différentes étapes, depuis la collecte et la préparation des déchets en matières premières de recyclage jusqu'à l'incorporation de ces matériaux dans la fabrication de nouveaux produits.

Valorisation énergétique

Utilisation de la chaleur dégagée par la combustion des déchets ou du biogaz produit par les déchets pour produire de l'électricité ou alimenter un réseau de chaleur.

Valoriser davantage ses déchets

Il est urgent de réduire les déchets pour diminuer le nombre d'installations de traitement et préserver les matières premières. Cela implique d'être vigilant lors des achats et de prolonger au maximum la durée de vie des objets, grâce à la réutilisation, le réemploi, la réparation.

Il est tout aussi essentiel de bien jeter ses déchets pour qu'ils soient traités de manière adaptée. En triant les matières recyclables comme le plastique, le verre, les métaux ou le papier, mais aussi en utilisant les déchèteries et les dispositifs dédiés aux déchets spéciaux.

Voici un guide des bons réflexes à adopter tout au long du cycle de vie des produits.



Il est important de bien respecter les consignes de tri des déchets pour qu'ils puissent être recyclés.

TOUS LES GUIDES ET FICHES DE L'ADEME SONT CONSULTABLES SUR :
www.ademe.fr/guides-fiches-pratiques

LES GUIDES PEUVENT ÊTRE COMMANDÉS AUPRÈS DE :
www.ademe.fr/contact



Alléger la poubelle

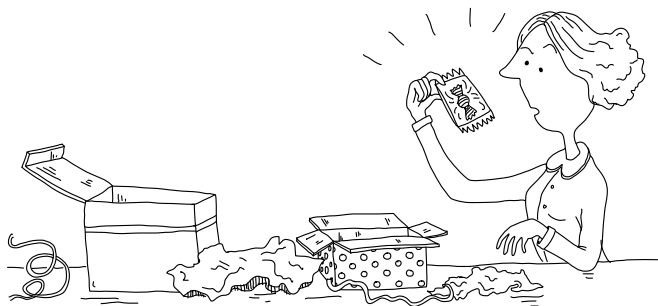
La quantité de déchets a doublé en 40 ans ! Un français en produit chaque année 573 kg, qui se retrouvent dans les poubelles et les conteneurs de tri, ainsi qu'en déchèterie. Des solutions existent pour moins jeter.

Quels produits privilégier pour moins jeter ?

- **Évitez les produits à usage unique** comme les lingettes, les couverts, les assiettes en plastique et les gobelets jetables, les nappes et les serviettes en papier...
- **Évitez le plus possible les objets gadgets** qui vous sont offerts ou achetés à bas prix. Ils finissent généralement rapidement à la poubelle.
- **Choisissez des produits fiables, réutilisables et réparables.** Un meuble, un téléviseur, un ordinateur... de bonne qualité durera plus longtemps. Privilégiez aussi les appareils électriques et électroniques démontables, plus faciles à réparer en cas de panne.
- **Achetez d'occasion, empruntez, louez...** De nombreux sites Internet et des dépôts-ventes offrent la possibilité de trouver les objets dont vous avez besoin. Les magasins de location de courte durée se sont également développés.

LIMITER LES EMBALLAGES

L'emballage sert à protéger le produit mais aussi à le rendre attractif à la vente. S'il n'est pas toujours possible de se passer des emballages, il est possible d'en jeter moins. Depuis 1998, un décret stipule que le poids et le volume d'un emballage doivent être limités au minimum nécessaire. Entre deux produits comparables, privilégiez celui dont l'emballage a été le plus réduit en poids et en volume par le fabricant. Ce sont plusieurs millions de tonnes de déchets évitées chaque année.



L'emballage sert parfois à mettre en valeur un produit, mais est-ce toujours utile ?

Bien utiliser pour moins d'impacts

- **Utilisez le papier avec modération :** au bureau comme à la maison, imprimez seulement les documents dont vous avez réellement besoin, en recto verso. Utilisez le verso comme brouillon plutôt que de jeter le papier.
- **Limitez les piles :** achetez de préférence des produits sans pile, comme les calculatrices à cellules solaires. À la maison, branchez vos appareils sur le secteur. Utilisez des accumulateurs rechargeables, surtout pour des usages intensifs (radio, jouet...). Ce sera autant de produits polluants en moins à traiter... Cela permet aussi d'éviter l'extraction de ressources naturelles rares pour les produire.
- **Respectez les doses recommandées :** inutile de surdoser les produits ménagers et d'hygiène (lessive, gel douche, shampoing...). Leur efficacité, même à faible dose, est souvent bien suffisante pour les usages courants. Vous réduirez ainsi l'achat de produits et limiterez leurs impacts sur l'environnement.



Juste ce qu'il faut de produit, ça suffit !

Entretien, réparer, réutiliser

Entre 20 et 22 kg d'équipements électriques ou électroniques (réfrigérateurs, téléphones, ordinateurs, etc.) : c'est ce que jette en moyenne chaque habitant en une année. Pourtant, une utilisation conforme à la notice et un entretien régulier permettraient de prolonger leur durée de vie.



Lorsque l'un de vos appareils ne fonctionne plus, commencez par vérifier s'il est réparable. Votre appareil est sous garantie pendant les deux années qui suivent l'achat.

Vous pouvez également faire appel à un réparateur ou trouver de nombreuses informations sur Internet pour réparer vous-même. De plus en plus d'ateliers de co-réparation se mettent en place dans les villes (comme les Repair Café).

EN SAVOIR PLUS

Fiche de l'ADEME « Comment faire durer ses objets ? »

Nombre d'objets usagés ou qui ne servent plus peuvent également être réutilisés : les vieux vêtements en chiffons, les bocaux pour les confitures, les boîtes à chaussures pour le rangement...

Des déchets que l'on peut éviter

Stop pub

Si vous ne lisez pas les imprimés publicitaires, indiquez "Pas de publicité" sur votre boîte aux lettres.

Donner ou vendre vos objets

Si un objet ne vous sert vraiment plus, il peut encore être utile à quelqu'un d'autre ! Pensez-y avant de le jeter.

► **Apportez-le à une organisation caritative.** Les vêtements, le mobilier, l'électroménager, les ordinateurs, les téléphones, les jouets... : ils seront rénovés ou réparés pour servir à d'autres personnes.

► **Remettez-le en vente :** c'est devenu facile avec Internet. Vendre et acheter d'occasion, c'est un bon moyen de faire durer les objets !

LES ACHATS DE PRODUITS D'OCCASION EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

76 % des Français affirment avoir déjà acheté des produits d'occasion. Ils sont plus faciles à trouver avec la multiplication de vide-greniers, l'implantation d'enseignes spécialisées et l'essor d'Internet. Le prix reste la principale motivation de l'achat d'occasion. De plus en plus de consommateurs déclarent même acheter des produits neufs en envisageant de les revendre d'occasion par la suite.

Source : Étude « Perceptions et pratiques des Français en matière de réemploi des produits », juillet 2014.

Réduire le gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire représente 29 kg par an et par habitant (restes, fruits et légumes abîmés et non consommés...) dont 7 kg de produits alimentaires encore emballés. Au moment de faire ses courses, certains gestes permettent de réduire significativement le gaspillage alimentaire.

► **Avant les courses, faites le point** sur ce qui reste dans votre réfrigérateur et préparez une liste des achats nécessaires ;

► **En magasin, vérifiez bien les dates de péremption** des produits frais et adaptez la quantité à vos besoins.

« À consommer jusqu'au »	« À consommer de préférence avant le »
Nous parlons de date limite de consommation (DLC).	Nous parlons de date de durabilité minimale (DDM).
Au-delà de la date indiquée : • le produit ne peut plus être ni vendu, ni consommé car il présenterait un risque pour votre santé, • il ne doit pas non plus être congelé.	Au-delà du délai indiqué, l'aliment reste consommable sans risque pour votre santé. Le produit peut simplement perdre une partie de ses qualités gustatives et nutritionnelles (goût, texture...).
Viandes, poissons, produits laitiers...	Pâtes, légumes secs, café, thé...

► **Veillez à la bonne conservation des aliments** pour éviter qu'ils ne se détériorent et finissent à la poubelle inutilement, en respectant les modes de conservation recommandés et les zones de fraîcheur du réfrigérateur.

► **Cuisez en priorité les aliments entamés ou bientôt périmés.** Pensez ensuite rapidement à réchauffer ou accommoder les restes en nouveaux plats.

EN SAVOIR PLUS

Retrouvez les gestes anti-gaspi sur le site : www.casuffitlegachis.fr

Pailler et composter les déchets de cuisine et de jardin

Le paillage, facile à réaliser, est une solution idéale pour valoriser vos déchets verts. Étalez vos feuilles mortes, tontes de pelouse, produits de tailles broyés, etc. au pied de vos plantations. Le sol sera ainsi protégé et les plantes nourries naturellement.

Pour fabriquer du compost, il n'est pas nécessaire d'avoir un jardin : le compostage en pied d'immeuble ou de quartier est en plein développement. On peut ainsi disposer d'un amendement

de qualité et gratuit, tout en réduisant les ordures ménagères à collecter. Avec un lombricomposteur, placé sur le balcon ou dans la cuisine, il est également possible de composter ses déchets en appartement.

Pratiquement tous les résidus organiques peuvent ainsi être valorisés. Au final, cela permet d'alléger la poubelle de 60 kg de déchets par an et par personne.

Et pour les déchets de jardin qui ne peuvent pas être compostés à domicile, il est possible de les déposer en déchèterie ou sur une plate-forme de compostage.

NE BRÛLEZ JAMAIS LES DÉCHETS VERTS À L'AIR LIBRE

Il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets de jardin. C'est une source de nuisance : odeurs, fumées et production de polluants, dont des particules fines dangereuses pour la santé.



En ville, le compostage partagé peut être réalisé à l'échelle d'une résidence ou d'un quartier.

EN SAVOIR PLUS

Guide de l'ADEME « Le compostage et le paillage »

Trier ses déchets

Lorsqu'un produit devient malgré tout un déchet, on peut lui donner une seconde vie grâce au recyclage, à condition de respecter les consignes de tri. Les matériaux collectés seront ensuite triés pour être utilisés par les industriels "recycleurs" dans la fabrication de nouveaux produits.

Des logos pour vous guider

Sur les produits que vous achetez, plusieurs symboles vous donnent des informations précieuses pour éliminer vos déchets.



Triman



Poubelle barrée



Anneau de Möbius

Le Triman

Ce logo indique que le produit ou l'emballage ne doit pas être jeté dans la poubelle des ordures ménagères, mais être trié à domicile ou rapporté dans un point de collecte (bacs en magasins, déchèteries...) pour être recyclé.

Le logo Triman ne figure pas encore sur tous les produits et emballages concernés par cette consigne. Donc attention, l'absence de logo ne veut pas dire qu'il ne faut pas trier le déchet.

La poubelle barrée

Apposé sur les produits électriques et électroniques, les lampes, les piles et les accumulateurs, ce logo indique qu'ils ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères : ils font l'objet d'une collecte séparée. Apportez-les en magasin ou en déchèterie.

L'anneau de Möbius

C'est le symbole du recyclage. Les produits qui l'arborent, ou leur emballage, sont recyclables. Néanmoins, ils seront recyclés si le système de collecte ou la filière du recyclage existe et si les consignes de tri sont correctement respectées.



Si un chiffre est apposé à l'intérieur de l'anneau, il indique le pourcentage de matière recyclée qui entre déjà dans la composition du produit.



Cette représentation de l'anneau de Möbius signifie : « ce produit ou cet emballage est recyclable ».



Celle-ci signifie : « ce produit ou cet emballage contient 65 % de matières recyclées » mais il n'est pas forcément recyclable.

ATTENTION : CES LOGOS NE DONNENT PAS DE CONSIGNES DE TRI



Le Tidy man incite juste les consommateurs à jeter le déchet dans une poubelle.



Le Point Vert ne signifie pas que le produit est recyclable. Il figure sur 95 % des emballages et permet juste de reconnaître une entreprise partenaire du programme français de valorisation des emballages ménagers. Il peut être accompagné de consignes de tri pour l'emballage.

EN SAVOIR PLUS

Site de l'ADEME : www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/dechets/bien-jeter/comprendre-symboles

Tout est prévu pour recueillir vos déchets

Le tri évolue chez vous

Vous avez l'habitude de trier le verre, les papiers, les cartons, les métaux, les bouteilles en plastique. Progressivement de nouveaux emballages sont acceptés dans les bacs de tri : les pots de yaourts, les barquettes, les films et sacs plastiques...

Lisez bien les consignes que vous recevez de votre mairie, il est possible qu'elles aient changé.

Certains déchets sont mieux triés que d'autres, mais pour tous il existe des marges de progression. Actuellement, le taux de recyclage des emballages est de 68 % alors que l'objectif est d'atteindre 75 % en 2022. Les taux de recyclage actuels des matières sont :

- ▶ aluminium : 43 %
- ▶ bouteilles et flacons plastiques : 56 %
- ▶ briques alimentaires : 51 %
- ▶ papier-carton : 65 %
- ▶ verre : 86 %

Source : Eco Emballages / Adelphe 2016

TOUS LES PAPIERS SE RECYCLENT !

Journaux, magazines, cahiers, livres, enveloppes... : tous les papiers se trient. Seules exceptions : les papiers souillés au contact des aliments, et les papiers carbone, aluminium, sulfurisés, photos, papiers peints, mouchoirs...

Une solution pour chaque déchet

▶ **Plus de 4 500 déchèteries sont déjà accessibles gratuitement aux particuliers.** On y apporte principalement les déchets encombrants (électroménager, meubles, gravats, pneus, cartons, etc.), les déchets dangereux, les déchets verts (tontes et tailles de haies), et les objets en métal. Le tri des déchets y est guidé : des conteneurs ou des bennes spécifiques, en général signalés par des pictogrammes, sont à la disposition des utilisateurs ;

▶ **Un service d'enlèvement des encombrants** à domicile à jour fixe ou sur des points de regroupement, selon les communes ;

▶ **La collecte dans certains magasins** pour les piles, les cartouches d'encre d'imprimantes, les lampes basse consommation, les appareils électriques et électroniques, selon le principe du « un pour un » (un produit acheté, un produit collecté) ;

▶ **Des bornes d'apport volontaire dans les rues** : bornes de collecte des textiles et chaussures, du verre...

Un doute pour jeter vos déchets ?

Rendez-vous sur le site www.quefairedemesdechets.fr ! Plus de 850 types de déchets et 50 000 points de collecte ont été recensés. En renseignant un objet ou un matériau, selon son état, vous découvrez la meilleure façon de le trier et ce qu'il va devenir. Vous pouvez aussi connaître la liste des points de collecte situés près de chez vous.



Un outil pratique pour savoir où jeter vos déchets et vous débarrasser des objets dont vous n'avez plus besoin : www.quefairedemesdechets.fr

Quelques déchets à la loupe

Certains déchets sont particulièrement dangereux : ils font l'objet d'une récupération spécifique et, selon les cas, d'un recyclage ou d'une destruction dans des conditions rigoureuses. D'autres déchets sans danger méritent également une collecte spécifique.

Les textiles et les chaussures

Vous pouvez apporter les chaussures, les vêtements et le linge de maison (draps, serviettes, nappes...) dont vous ne vous servez plus dans une des **nombreuses bornes de collecte**.

Ils pourront alors resservir sous des formes diverses : vêtements d'occasion, chiffons d'essuyage pour l'industrie ou matières premières (industrie, textile, isolation...).

Respectez bien la consigne : les vêtements, le linge de maison et les chaussures ne doivent pas être souillés et/ou humides pour être valorisés. S'ils sont souillés, ils risquent de détériorer les autres produits du bac de collecte. Il est alors préférable de les mettre à la poubelle.

Pour trouver la borne la plus proche de chez vous, l'éco-organisme Eco TLC vous propose une carte des points de collecte.

EN SAVOIR PLUS

Trouvez le point d'apport le plus proche : www.lafibredutri.fr



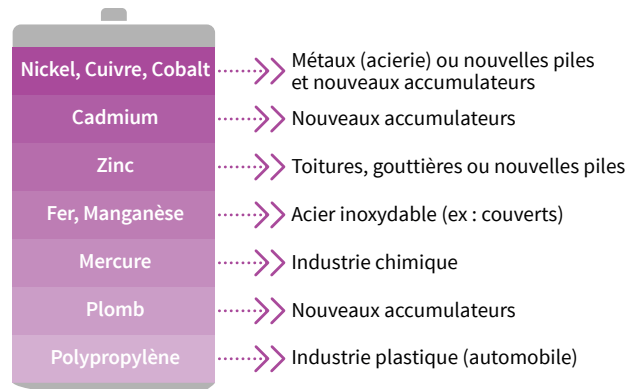
Dans certaines collectivités, des bornes de collecte de textiles et chaussures sont accessibles en libre en service.

Les piles et les accumulateurs

Jetés sans précaution, les piles et accumulateurs usagés peuvent libérer dans l'environnement de nombreux composés dangereux : acide, plomb, lithium, mercure... Apporter les piles et accumulateurs usagés à un point de collecte permet de récupérer et recycler les matériaux qui les composent. Leur collecte est d'ailleurs obligatoire par les vendeurs et distributeurs.

Des organisations agréées se chargent de la collecte et du recyclage des piles et accumulateurs pour assurer une élimination respectueuse de l'environnement.

QUE DEVIENNENT LES PILES ET ACCUMULATEURS ?



► **Déposez-les dans les points de collecte** à votre disposition chez les distributeurs, en déchèterie, dans des lieux publics (écoles, mairies, hôpitaux...) ou dans des entreprises. Il en existe au total 60 000 en France.

► **N'oubliez pas de rapporter vos piles rechargeables** : elles ont une durée de vie importante mais finissent par s'user... Ne les jetez surtout pas dans votre poubelle d'ordures ménagères !

En 2016, seulement 44,5 % des piles et des accumulateurs ont été collectés. Il reste donc une marge de progression importante.

LE MERCURE, UN USAGE TRÈS LIMITÉ

Le mercure, très toxique pour la santé et l'environnement, a été supprimé de la fabrication des piles, sauf de celle de certaines piles-boutons pour lesquelles la teneur en mercure est inférieure à 2 % en poids.



Les lampes

Les lampes fluocompactes et à LED font l'objet d'une collecte spécifique car elles contiennent des déchets dangereux et sont en partie recyclables. **Les lampes fluocompactes (LFC)**, recyclables à 93 %, contiennent notamment du mercure. **Les lampes à LED** sont composées de substances dangereuses, mais aussi de matériaux rares qu'il est important de récupérer.

Apportez-les en déchèterie, dans les points de collecte en magasin ou encore chez le distributeur qui a l'obligation de reprendre une lampe usagée lors de l'achat d'une lampe neuve. Vous pouvez aussi y déposer les lampes halogènes.

Grâce à votre geste, le verre de la lampe sera recyclé, le mercure régénéré et recyclé pour être réutilisé comme tel. Quant aux autres métaux (fer, aluminium composant le culot de la lampe), ils seront recyclés dans la filière métaux.



Tous les distributeurs ont l'obligation de reprendre vos lampes pour l'achat d'une lampe neuve.

LAMPES FLUOCOMPACTES : EN CAS DE CASSE, PAS DE PANIQUE !

Si vous cassez une lampe fluocompacte, vous ne courez pas de danger, car elle ne contient que 0,005 % de mercure mélangé au gaz inerte contenu dans le tube. Certaines LFC sont équipées d'un manchon qui évite la dispersion du mercure en cas de casse. Prenez malgré tout quelques précautions : aérez, ramassez les morceaux avec un balai (et non un aspirateur), mettez-les dans un sac fermé et portez ce sac en déchèterie.

EN SAVOIR PLUS

Pour connaître le point de collecte le plus proche de chez vous : www.malampe.org
Guide de l'ADEME « Choisir son éclairage »

Les appareils électriques et électroniques

Ces déchets font l'objet d'une collecte spécifique qui permet de récupérer et traiter les produits nocifs qu'ils peuvent contenir, mais aussi de recycler les matériaux récupérables.

Les réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs renferment des gaz frigorigènes, puissants gaz à effet de serre. Il ne faut donc pas percer les circuits qui les contiennent, ni gratter les mousses isolantes qui en renferment.

Le matériel informatique et multimédia (dont les écrans plats) contient lui aussi des produits polluants : arsenic dans les diodes, retardateurs de flamme au brome dans les carcasses d'écrans, métaux lourds dans les cartes électroniques...

Dernier exemple : les vieux téléviseurs à tube cathodique qui contiennent des métaux lourds...

► **Apportez-les en déchèterie ou rapportez-les chez le distributeur** qui a l'obligation de reprendre un équipement usagé lors de l'achat d'un appareil neuf.

► **Profitez des collectes organisées par certaines collectivités.**

► **Et s'ils fonctionnent encore, donnez-les à des associations ou à des entreprises d'insertion** (réseaux Emmaüs, Envie, Ressourceries...). Ils seront récupérés, remis en état puis revendus à bas prix ou donnés.

L'ÉCO-CONTRIBUTION

La filière de récupération des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) organise la collecte gratuite de tous les appareils ménagers. Les producteurs et les distributeurs de la filière sont tenus d'informer les acheteurs du coût de l'élimination de ces appareils, en indiquant au pied de la facture le montant de l'éco-contribution (ou éco-participation) perçue lors de la vente pour contribuer au recyclage. Elle existe également pour d'autres produits comme les lampes, les piles ou encore le mobilier usagé.



Les huiles de vidange

Les huiles de vidange contiennent de nombreux éléments toxiques pour la santé et susceptibles de contaminer l'environnement : des métaux lourds, des acides organiques, des phénols, des phtalates et des composés aromatiques parmi lesquels des hydrocarbures polycycliques aromatiques (HAP). Ces huiles sont peu biodégradables et leur densité est plus faible que l'eau. Leur rejet dans la nature est très nuisible et donc interdit.

Réalisée dans de mauvaises conditions, l'incinération des huiles usagées engendre des rejets toxiques dans l'atmosphère (dioxines, dioxyde de soufre...). Le brûlage est interdit à l'air libre et dans des installations non autorisées.

Le recyclage des huiles de vidange est possible à la condition qu'elles ne soient pas mélangées à d'autres produits.

► **Rapportez les huiles usagées en déchèterie.** Pour connaître le point de collecte en déchèterie le plus proche de chez vous, adressez-vous à votre mairie.

► **Certains garagistes et distributeurs automobiles** peuvent aussi les récupérer.

Ainsi, vous contribuerez à préserver les ressources en matières premières et en énergie. Les huiles usagées sont ensuite collectées et traitées par des entreprises spécialisées et agréées.

RESPECTER LA RÉGLEMENTATION, C'EST RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

Le rejet dans le milieu naturel des huiles usagées est interdit par la loi. Tout contrevenant est passible d'une amende de 450 à 900 €.



Ne videz jamais les huiles dans le réseau d'assainissement. Un système de collecte est prévu pour récupérer les huiles usagées.

Les médicaments et les radiographies

Les médicaments peuvent être potentiellement dangereux, s'ils sont jetés dans le réseau des eaux usées ou dans la nature. Ils font l'objet d'une filière d'élimination spécifique, gérée par l'éco-organisme Cyclamed.

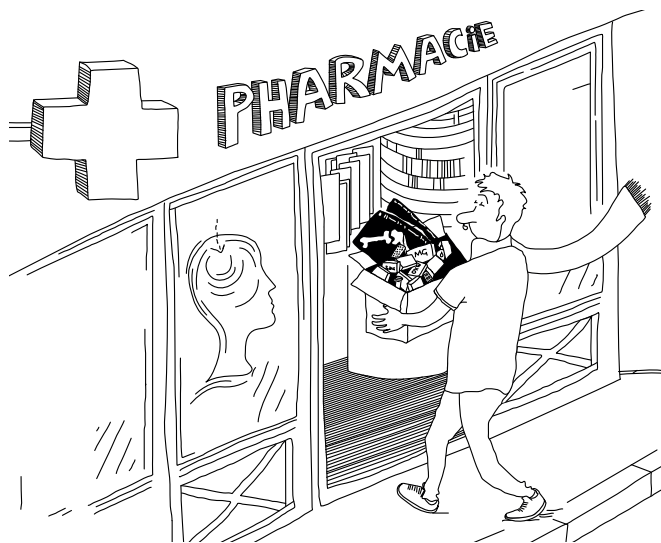
Actuellement, on estime que 24 000 à 29 000 tonnes de médicaments non utilisés sont jetés sans être rapportés à la pharmacie.

► **Rapportez vos médicaments en pharmacie,** qu'ils soient périmés ou non.

► **Apportez vos radios, qui contiennent des sels argentiques, en déchèterie ou à votre pharmacien,** qui les confie ensuite à des opérateurs spécialisés.

ET LES THERMOMÈTRES À MERCURE ?

Les thermomètres à mercure sont dangereux lorsqu'ils libèrent le mercure qu'ils contiennent et ne peuvent donc pas être jetés dans la poubelle des ordures ménagères. Il faut les rapporter en déchèterie. La vente des thermomètres à mercure est interdite en France depuis le 1^{er} mars 1999.



Médicaments, radios... rapportez-les en pharmacie!

EN SAVOIR PLUS

Consultez le plan national sur les résidus de médicaments dans les eaux sur le site du ministère de la Santé : www.solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/les-plans-d-action-nationaux



Les déchets de soins à risques infectieux

Les déchets solides perforants, autrement dit piquants, coupants ou tranchants, souillés ou non (seringues, stylos injecteurs, lancettes, etc.), produits par les personnes qui se soignent sans faire appel à un professionnel ou à une structure de santé, ne doivent pas être jetés à la poubelle.

Ils peuvent être à l'origine d'accidents quand ils sont évacués avec les ordures ménagères ou mis à la collecte sélective. Ils représentent un risque pour les utilisateurs, leur entourage proche (famille, enfants, etc.), mais aussi pour les usagers de la voie publique et les agents responsables de la collecte et du tri des ordures ménagères (ripeurs, trieurs, agents de déchèterie, agents communaux, etc.).

► **Placez vos déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) perforants dans les collecteurs jaunes spécifiques**, remis gratuitement par les pharmaciens aux patients en autotraitement.

EN SAVOIR PLUS

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou consultez la carte des points de collecte sur : www.dastri.fr/informer-les-patients



La boîte jaune remise par votre pharmacien répond à des normes de sécurité, en particulier sur le système de fermeture, pour éviter les accidents lors des manipulations pendant les phases de collecte et d'élimination.

POUR ALLER PLUS LOIN

Que deviennent les déchets non triés ?

Les déchets que vous n'avez pas pu trier, recycler et valoriser se retrouvent dans votre poubelle classique. Après ramassage, ils sont apportés dans des centres d'incinération ou de stockage des ordures ménagères.

L'incinération

Brûler les déchets non recyclables permet d'en réduire le volume et de récupérer de la chaleur. On peut ainsi chauffer des logements ou produire de l'électricité et donc économiser les combustibles traditionnels.

Les usines d'incinération sont soumises à une réglementation visant à limiter les atteintes à l'environnement.

► Les fumées sont épurées afin d'éliminer les poussières, les gaz acides, les dioxines et les métaux lourds.

► Les sous-produits de l'incinération sont acheminés vers des filières de recyclage ou de traitement adaptées. Il s'agit de mâchefers, réutilisés par exemple en remblai de routes, et de métaux recyclés par les usines sidérurgiques. Les résidus d'épuration des fumées sont, quant à eux, stockés.

Le stockage

Les installations de stockage sont encore nécessaires pour accueillir les résidus de déchets qui ne peuvent être valorisés d'une manière ou d'une autre. Ces sites sont soumis à une réglementation stricte destinée à protéger notamment les eaux, l'air et les sols.

On distingue désormais trois types d'installations de stockage des déchets (ISD) :

- ISDND pour les déchets ménagers et banals ;
- ISDI pour les déchets inertes (déblais, gravats) ;
- ISDD pour les déchets dangereux.

Ce document est édité par l'ADEME
ADEME | 27, rue Louis Vicat | 75737 Paris cedex 15

Conception graphique : Agence Giboulées
Rédaction : Agence Giboulées, Hélène Bateau
Illustrations : Olivier Junière, Camille Leplay
Photos : ADEME : Sylvain Bonniol, Marilyne Vialles, Roland Bourguet ; Terra : Arnaud Bouissou



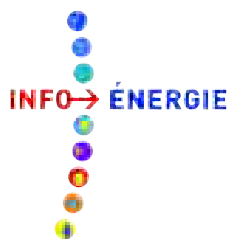
L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.

L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr



Les Espaces **INFO → ÉNERGIE**, membres du **réseau rénovation info service**, vous conseillent gratuitement pour diminuer vos consommations d'énergie.

Pour prendre rendez-vous avec un conseiller et être accompagné dans votre projet :

renovation-info-service.gouv.fr

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appel

CE GUIDE VOUS EST FOURNI PAR :



ISBN 979-10-297-0932-6



010311 | Septembre 2017

TLC : qu'est que c'est ?

LA FIBRE DU TRI VOUS EXPLIQUE TOUT



TLC est l'acronyme pour les **Textiles** d'habillement, **Linge** de maison et les **Chaussures** destinés aux ménages. Ce sont tous les vêtements, foulards, bonnets, tous les draps, serviettes et nappes, ainsi que toutes les chaussures, que ce soit pour homme, femme ou pour enfant.
Même usés, ils peuvent être valorisés !

Où déposer ses TLC ?

Plusieurs solutions s'offrent à vous. Quel que soit le type de PAV que vous choisissiez, il doit porter le logo repère de la filière.



Trouver un point d'apport

Pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous visitez www.lafibredutri.fr

Quels types de produits peuvent être déposés ?

Les grands vêtements : pantalons; chemises, t-shirts, pulls, robes, manteaux, joggings/ sweat shirts etc.

Les petits vêtements : chaussettes, sous-vêtements, gants, écharpes, bonnets, foulards, caleçons, maillots de bain, collants, layettes, etc.

Les chaussures : que ce soit des chaussures homme, femme ou enfant, de sport, de ville, des sandales, des tongs, des bottes etc. Toutes les chaussures qui servent à marcher, car des chaussures techniques (rollers, chaussures de ski, etc.) n'en font pas partie.

Le linge de maison : serviettes de table et de bain, nappes en tissus, gants de toilette, parures de lit, torchons, tabliers de cuisine, etc.

Comment bien trier ?

SI VOUS SOUHAITEZ DÉPOSER VOS VÊTEMENTS, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES, QUELQUES CONSIGNES SONT À RESPECTER :

Les consignes à suivre



JE PEUX DÉPOSER TOUS MES TEXTILES ET CHAUSSURES MÊME USÉS OU DÉCHIRÉS :

Juste démodés ou troués, tous mes articles peuvent être réutilisés ou recyclés, à condition qu'ils soient déposés propres et secs. Les chaussures s'attachent par paire. Tout doit être placé dans un sac bien fermé.



JE NE DÉPOSE PAS D'ARTICLES HUMIDES !

Les articles déposés mouillés, même s'ils sont juste humides risquent de contaminer tous les autres et de générer de la moisissure, rendant leur **valorisation** impossible.



Fermez bien le sac. Evitez les sacs trop volumineux (préférez des sacs de 30L max).



Attachez les chaussures par paire pour éviter qu'elles se séparent au moment du tri.



Dans le **conteneur**, vérifiez que le sac est bien tombé. **Ne laissez rien sur la voie publique.**



Après des associations, vérifiez les horaires de dépôt.



Que deviennent vos textiles et chaussures usagés après que vous les ayez déposés dans un point d'apport volontaire ?

Que deviennent vos textiles et chaussures usagés après avoir été triés ?

DANS LES CONTENEURS, LES BOUTIQUES, LES DÉCHÈTERIES OU LES LOCAUX COMMUNAUX :



Les pièces en bon état sont revendues en friperies en France ou à l'étranger. Les articles non réutilisables sont transformés afin d'être valorisés en nouvelles matières ou en énergie.



LORSQUE VOUS LES DÉPOSEZ DANS LES ANTENNES LOCALES D'ASSOCIATIONS OU DES RESSOURCERIES :

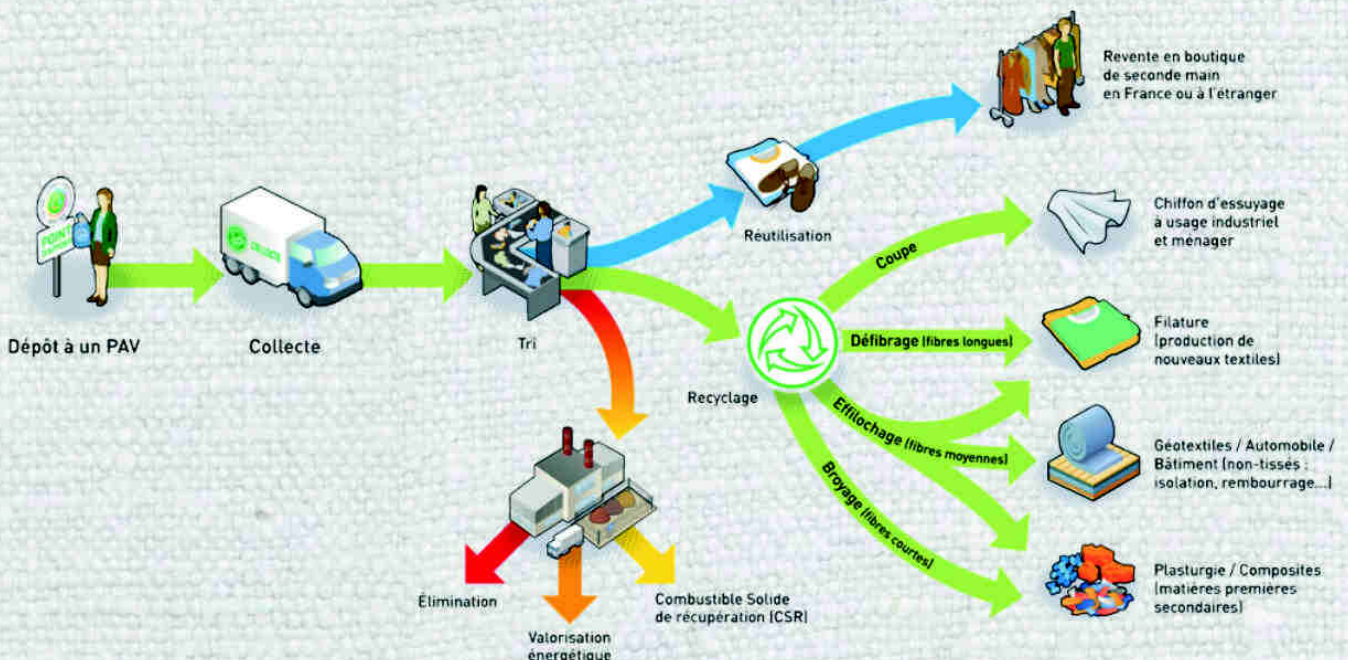


Une partie des TLC en bon état est donnée aux plus démunis ou revendue à prix modique. Certaines associations effectuent aussi des travaux de réparation et les revendent pour générer de l'activité notamment pour les personnes en insertion et récolter des fonds pour leurs œuvres sociales. Les TLC usés sont repris par des opérateurs de tri industriel en vue de leur réutilisation ou de leur recyclage.

59,4%
seront réutilisés

40,3%
seront orientés vers le **recyclage**

Les débouchés du tri et les différentes formes de valorisation des TLC usagés



En quoi consiste le Recyclage des TLC ?

SELON LES MATIÈRES, ILS SONT DÉCOUPÉS, DÉFIBRÉS, BROYÉS OU EFFILOCHÉS POUR RETOURNER À L'ÉTAT DE MATIÈRES OU DE FIBRES CE QUI PERMET DE FABRIQUER DE NOUVEAUX PRODUITS :

Les fibres pures ou en mélange de type maille :

peuvent retourner en filature pour créer des fils qui serviront à la fabrication de nouveaux vêtements



Les fibres pures de type synthétique / nylon peuvent être réincorporés dans de nouveaux fils.



Les tissus majoritairement en coton :

peuvent être découpés en chiffons. Ils sont alors utilisés soit dans l'industrie pour nettoyer les machines ; soit ils sont commercialisés par les magasins de bricolage, à destination des particuliers.



Les textiles tissés en mélange peuvent être effilochés et traités.

- Sous forme de "bourres" : pour servir au rembourrage des coussins ou canapés
- Sous forme de poudres : dans la préparation de floc pour donner l'aspect velours ou de neige artificielle pour les sapins
- Sous forme de "nappes" non tissées : pour permettre de fabriquer des isolants phoniques ou thermiques; elles peuvent servir dans les murs ou sous les toits des maisons, dans les portes ou les capots des voitures. Une fois pressées, elles deviennent des feutres.
- Les mousses synthétiques des chaussures de sport sont broyées pour être incorporées dans les sols.

Les bénéfices du recyclage des TLC

TRIER, C'EST UTILE ET BÉNÉFIQUE !



Rapporter ses TLC usagés pour qu'ils soient réutilisés ou recyclés permet :

- D'éviter le gaspillage et l'utilisation des ressources naturelles : cela fournit de la matière première réutilisable pour la fabrication de nouveaux vêtements, matériaux isolant, etc. et permet donc de réduire l'utilisation de ressources naturelles et énergétiques, nécessaires pour produire des fibres textiles neuves

Le saviez-vous ? Il faut environ 10 000 l d'eau pour générer 1 kg de coton et 200 000 litres d'eau en moyenne, sont nécessaires à la fabrication d'une tonne d'articles textiles !

- De réduire l'utilisation d'engrais et de pesticides pour la culture des fibres

Le saviez-vous ? 25% des substances chimiques produites dans le monde sont utilisées par la filière textile !

- De limiter les nuisances environnementales liées à la mise en décharge

Des résultats concrets grâce à votre geste de tri



195 000

TONNES DE TEXTILES ET CHAUSSURES COLLECTÉS EN 2015

=

**LE POIDS DE
19 TOURS EIFFEL**



75 000

PAIRES DE BASKETS



=

**1 PISTE
D'ATHLÉTISME**



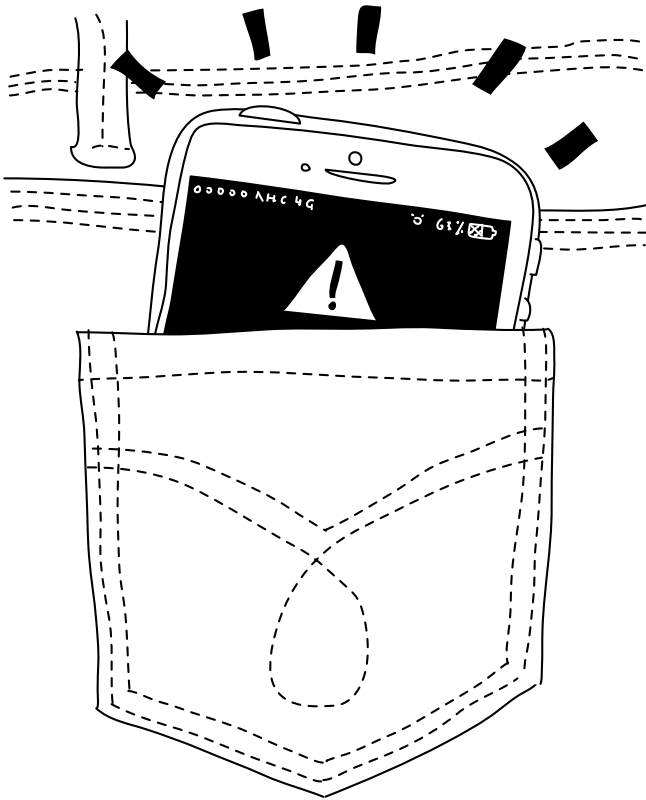
Plus d'informations sur www.lafibredutri.fr

ACHATS

LES IMPACTS DU SMARTPHONE

UN TÉLÉPHONE PAS SI « SMART » POUR L'ENVIRONNEMENT

ÉDITION SEPTEMBRE 2017



Tous accros au smartphone ?

Le smartphone fait partie du quotidien de 2 Français sur 3*. De plus en plus connectés, nous ne savons plus nous en passer pour téléphoner, mais surtout pour naviguer sur Internet, partager des informations sur les réseaux sociaux, prendre des photos, écouter de la musique, être guidé par GPS...



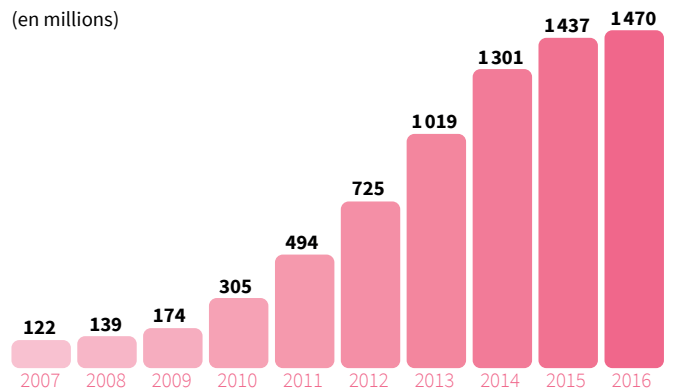
Le téléphone portable prend de plus en plus de place dans nos vies...

Chaque année est marquée par l'arrivée de nouveaux smartphones toujours plus à la pointe de la technologie. Mais avez-vous déjà pensé aux impacts des smartphones ? Comment sont-ils fabriqués ? Que deviennent-ils en fin de vie ?

*Source : baromètre du numérique 2016, CREDOC

7 MILLIARDS DE SMARTPHONES VENDUS DANS LE MONDE DEPUIS 2007

(en millions)



Source : Gartner, International Data Corporation et Greenpeace

Quels impacts ?

Tout au long de son cycle de vie (de l'extraction des matières premières, en passant par sa fabrication, son transport, son utilisation et sa fin de vie), un smartphone a des impacts sur l'environnement, auxquels s'ajoutent des impacts sociaux et sanitaires.

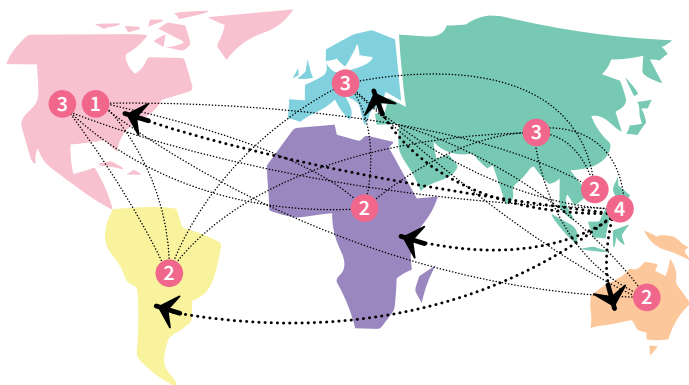
Les principaux impacts environnementaux des smartphones sont l'épuisement des ressources, les atteintes à la biodiversité dues aux rejets toxiques dans l'environnement et les émissions de gaz à effet de serre.

La fabrication d'un smartphone (de l'extraction des minerais à l'assemblage final) **est responsable d'environ trois quarts de ces impacts**, qui sont en grande partie imputables à l'écran et aux composants électroniques complexes (microprocesseurs, etc.).

La distribution et l'utilisation du smartphone ont moins d'impacts. Ils sont essentiellement liés à l'énergie consommée pour le transport et la production d'électricité. L'étape de la fin de vie a des impacts variables selon que le smartphone est recyclé ou non.

C'est donc sur l'étape de fabrication qu'il faut porter les efforts. En utilisant votre smartphone le plus longtemps possible, vous évitez la production de nouveaux appareils et vous préservez l'environnement !

QUATRE TOURS DU MONDE POUR FABRIQUER UN SMARTPHONE



1. Conception le plus souvent aux États-Unis

2. Extraction et transformation des matières premières en Asie du Sud-Est, en Australie, en Afrique centrale et en Amérique du Sud

3. Fabrication des principaux composants en Asie, aux États-Unis et en Europe

4. Assemblage en Asie du Sud-Est

↑
Distribution vers le reste du monde, souvent en avion.

Zoom sur l'extraction minière

L'empreinte environnementale des smartphones est principalement due à l'extraction des minerais que l'on retrouve sous la forme de métaux dans les téléphones. L'exploitation des mines conduit notamment à la destruction d'écosystèmes et à de multiples pollutions de l'eau, de l'air et des sols. Les activités métallurgiques et électroniques sont aussi très impactantes et énergivores.

La fabrication des smartphones pose également problème d'un point de vue social et éthique. Les conditions des travailleurs sont bien souvent déplorables et violent les droits humains fondamentaux. L'extraction des « minerais de sang » (étain, tantale, tungstène et or) conduit à alimenter des conflits armés aux dépens des populations locales.

Le saviez-vous ?

En Chine, l'exploitation du néodyme, utilisé dans les aimants des smartphones, génère des rejets d'eau acide et des déchets chargés en radioactivité ainsi qu'en métaux lourds.

Au Chili, en Argentine et en Bolivie, l'utilisation massive d'eau pour la production de lithium (métal présent dans les batteries des smartphones) provoque des conflits d'usages avec les populations locales, au point de compromettre leur survie.

Selon l'UNICEF, plus de 40 000 enfants travaillaient dans les mines du sud de la **République Démocratique du Congo**, dont beaucoup dans des mines de cobalt et de coltan, minerais stratégiques que l'on retrouve dans les batteries et les condensateurs des smartphones.

DES IMPACTS CROISSANTS

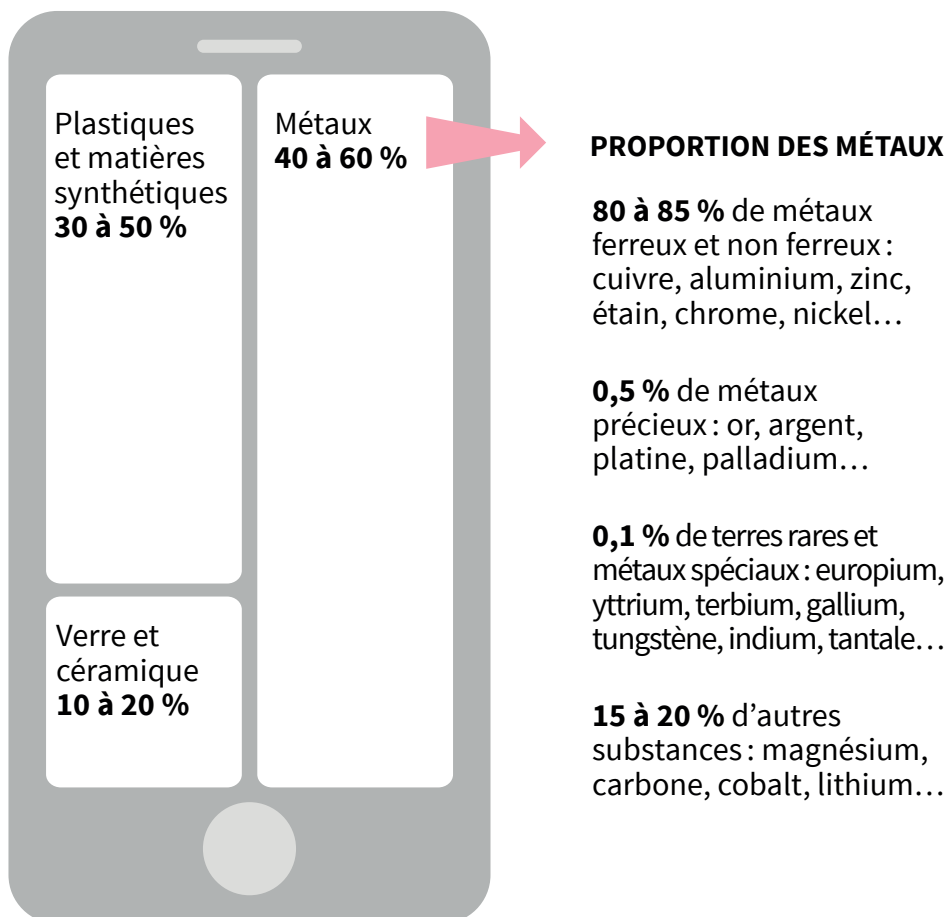
Plus la taille de l'écran d'un smartphone est importante, plus les impacts environnementaux sont élevés... Et la tendance est actuellement à des écrans de grande dimension. De plus, certaines fonctions augmentent encore l'impact environnemental : la multiplicité des modes de connexion, la haute définition de l'appareil photo et de la caméra qui sont systématiquement proposés dans un smartphone.

70 matériaux pour fabriquer un smartphone

Les technologies de fabrication ont beaucoup évolué ces dernières années. On sait fabriquer des téléphones extra plats et très sophistiqués, avec de plus en plus de fonctionnalités.

Aujourd'hui, on trouve plus de 70 matériaux différents dans un smartphone. Ces matériaux sont présents en petite quantité et leur alliage parfois complexe rend nombre d'entre eux difficiles à recycler. Une cinquantaine de métaux sont nécessaires pour fabriquer un smartphone, soit deux fois plus que pour un téléphone portable ancienne génération. Or, ces métaux deviennent de plus en plus complexes à exploiter dans le monde.

RÉPARTITION DU POIDS DES MATÉRIAUX DANS LA COMPOSITION D'UN SMARTPHONE



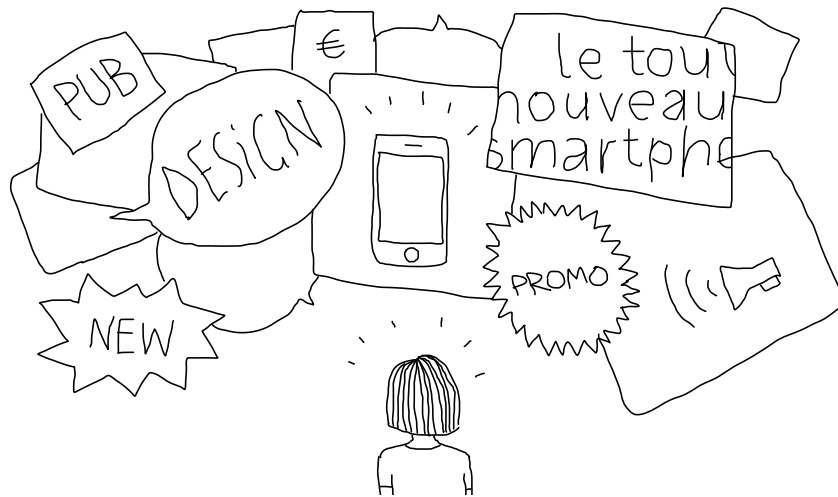
Source: Oeko-Institut, EcolInfo et Sénat

Un renouvellement trop rapide

Les smartphones sont remplacés la plupart du temps bien avant qu'ils ne tombent en panne. 88% des Français changent leur téléphone portable alors qu'il fonctionne encore.

Pourquoi changeons-nous notre téléphone en moyenne tous les deux ans ?

► Effets de mode, publicités, offres promotionnelles... Nous sommes sans cesse incités à acheter un équipement neuf qui nous propose de nouvelles fonctionnalités et un nouveau design.



► Batteries collées ou soudées, absence de pièces de rechange, utilisation de systèmes d'exploitation exclusifs... Dans la plupart des cas, les smartphones ne sont pas conçus pour être réparables, compatibles et évolutifs dans le temps.



Ce document est édité par l'ADEME
ADEME | 27, rue Louis Vîcat | 75737 Paris cedex 15

Conception graphique : Agence Giboulées
Illustrations : Camille Leplay

Alors, qu'est-ce qu'on fait ?

En tant que consommateur, vous pouvez agir en vous inspirant des conseils qui suivent.



1. Ne pas se décider trop vite

- **Prenez le temps de bien vous renseigner** sur les offres de smartphones avant tout achat.
- **Optez pour un téléphone portable classique** si vous n'avez pas besoin de naviguer sur le web et les réseaux sociaux.
- **Évitez les téléphones avec de très grands écrans** si vous n'en avez pas l'utilité.

2. Acheter durable

- **Achetez un téléphone d'occasion ou louez-le** si vous n'en avez besoin que temporairement (par exemple pour des raisons professionnelles, dans le cadre d'un séjour à l'étranger...).
- **Choisissez un modèle conçu pour durer** : solide, démontable, évolutif... Assurez-vous que la batterie est remplaçable, que le téléphone dispose d'une connectique complète (port audio jack, port USB...) et d'un chargeur universel. Renseignez-vous auprès du vendeur sur la durée de disponibilité des pièces détachées et les conditions de garanties.

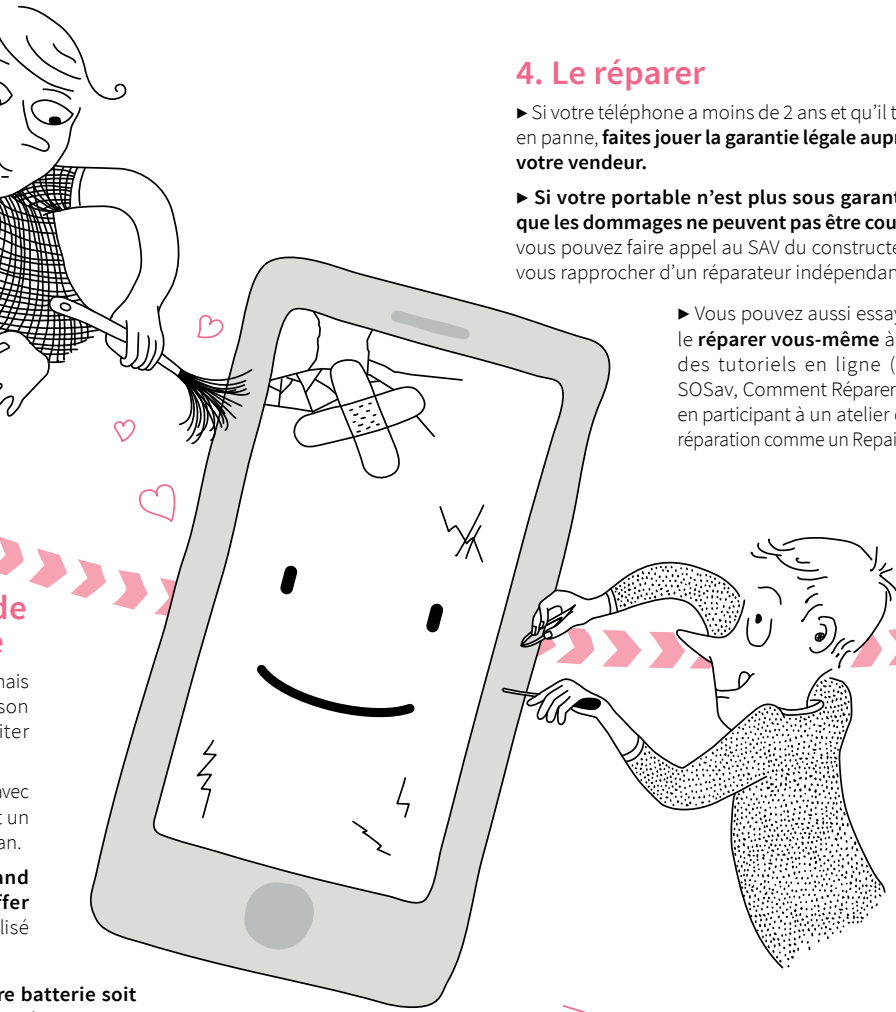
Plus de **80% des réparations effectuées par des professionnels** sur des smartphones concernent des écrans brisés.

3. Prendre soin de son smartphone

- Cela peut sembler anodin, mais bien utiliser et entretenir son smartphone permet d'éviter jusqu'à 40% des pannes!
- **Protégez votre téléphone** avec une housse ou une coque et un film de protection pour l'écran.
 - **Laissez-le reposer quelques minutes** après avoir utilisé, notamment après avoir utilisé longtemps un jeu ou le GPS.
 - **N'attendez pas que votre smartphone soit complètement à plat** pour le recharger, laissez-le recharger une nuit entière.

de
mais
son
itér
avec
: un
an.
nd
fer
lisé

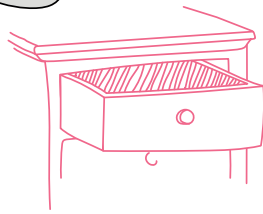
re batterie soit
recharger votre
laisser en charge



4. Le réparer

- Si votre téléphone a moins de 2 ans et qu'il tombe en panne, **faites jouer la garantie légale auprès de votre vendeur.**
- Si votre portable n'est plus sous garantie ou que les dommages ne peuvent pas être couverts, vous pouvez faire appel au SAV du constructeur ou vous rapprocher d'un réparateur indépendant.

► Vous pouvez aussi essayer de le **réparer vous-même** à l'aide des tutoriels en ligne (iFixit, SOSav, Comment Réparer...) ou en participant à un atelier de réparation comme un Repair Café.

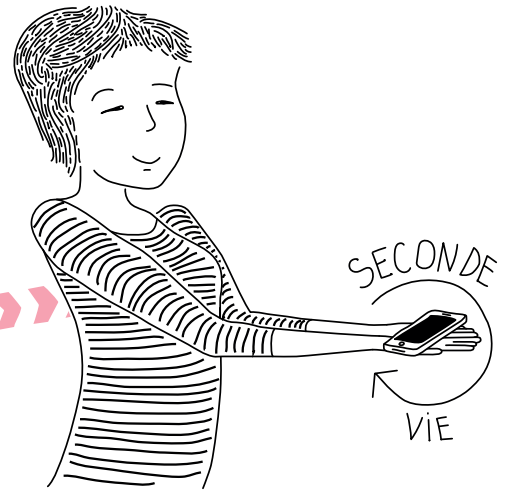


Seulement **15%** des téléphones sont collectés pour être recyclés. Au moins **30 millions d'appareils** dorment dans des tiroirs.

Les smartphones bénéficient d'une **garantie légale de 2 ans** comme tous les produits en France.



Pour tout savoir sur les garanties : www.ademe.fr/coment-faire-durer-objets



5. Ne pas laisser son téléphone dormir dans un tiroir

- **Vendez-le** s'il a encore de la valeur.
- **Donnez-le** à quelqu'un de votre entourage ou à une structure de réemploi (Ressourceries, recycleries, réseau Emmaüs...).
- **Rapportez-le en magasin** : les distributeurs ont l'obligation de reprendre vos anciens appareils. Les téléphones collectés sont ensuite reconditionnés ou recyclés, selon leur état.

L'ADEME en bref

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.

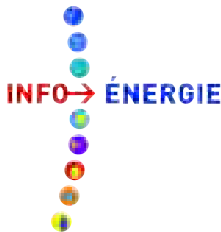
www.ademe.fr

France Nature Environnement



France Nature Environnement (FNE) est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est la porte-parole d'un mouvement de 3 500 associations, regroupées au sein de 70 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. En déployant tous les outils de la démocratie, des procédures de concertation aux actions en justice, FNE défend les intérêts environnementaux et propose des solutions concrètes pour réussir la transition écologique.

www.fne.asso.fr



Les Espaces **INFO -> ÉNERGIE**, membres du réseau rénovation info service, vous conseillent gratuitement pour diminuer vos consommations d'énergie.

Pour prendre rendez-vous avec un conseiller et être accompagné dans votre projet :

renovation-info-service.gouv.fr

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appel

**CE GUIDE A ÉTÉ CONÇU PAR L'ADEME
ET FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT**



ISBN 979-10-297-0905-0



010281 | Septembre 2017

01791029709050



Le recyclage des téléphones mobiles est devenu un impératif compte tenu de la situation actuelle. On estime présentement qu'il existe environ trois milliards de propriétaires de téléphones portables à travers le monde, autrement dit environ la moitié de la population de la terre. Si dans les pays occidentaux de grandes campagnes d'information et de sensibilisation ont été lancées, on ne peut pas dire que de telles informations ont été disséminées dans tous les pays, surtout dans les pays émergents.

Selon une étude effectuée par **Nokia** en 2009 dans treize pays à travers le monde, seuls 3% des...

propriétaires recyclaient leur mobile usagé. D'après les données disponibles actuellement, le nombre d'utilisateurs qui recycleraient leur ancien portable serait seulement de 7% tandis que 5% le jetteraient et 4% le rendraient à l'opérateur. Et les 84% restants alors? Ils le garderaient dans un tiroir ou dans les meilleurs des cas le donneraient à un proche. La France compte plus de 55 millions de SIM en circulation. Les Français renouvellent leur mobile en moyenne tous les 12 à 18 mois. On estime qu'il y a quatre portables non utilisés par famille.

La principale raison en faveur du **recyclage de mobile** est qu'il constitue un problème environnemental majeur. Ils contiennent des **métaux lourds** comme le plomb, le mercure, le cadmium et le béryllium, des substances chimiques (notamment le RFB) et du PVC qui sont très nocifs pour l'environnement et la santé. Un simple exemple est que deux batteries de mobiles suffisent pour polluer l'équivalent d'une piscine olympique, donc une seule batterie pollue 600,000 litres d'eau (voir : **la pollution de l'eau**). Les batteries en nickel-cadmium que l'on trouve dans certains combinés sont considérées comme dangereuses par l'Union Européenne.

Les autres raisons sont d'ordre économiques. Dans le téléphone mobile, un nombre impressionnant d'éléments sont recyclables : les matières plastiques (la coque et le clavier), les métaux non ferreux (les câbles et les cartes) et les quelques 500 à 1,000 composants électroniques à base d'**or**, argent, **cuivre** et autres métaux ferreux. Comme ces derniers sont des ressources finies, le recyclage permettrait d'économiser d'importants stocks.

D'après une enquête menée par le cabinet d'études ABI Research, les ventes issues du recyclage et du reconditionnement des mobiles devaient atteindre 3,5 milliards de dollars en 2007.

Si les 20 millions de téléphones mobiles renouvelés chaque année en France étaient réutilisés, on économiserait 56 millions de litres de pétrole. L'or se trouvant dans 200 mobiles suffirait à faire une bague en or.



